



Refus de versement de salaire pr un vrp après demission

Par **lila1002**, le **17/09/2008** à **10:29**

bonjourrrrrje vai essayer de vs exposer la situation : j'ai éé embauché en tant que vrp, payé uniquement à la commission en decembre par un ami qui a monté une société.rnle 27 avril je suis allé le voir pr lui dire que j'arrêté, pt etre était ce sur un coup de tête mais j'ai fait une grosse depression.souvent ds ces moments la on sait plus très bien ce que l'on fait. j'aurai dut me mettre en arrêt maladie.rnbref, je n'ai pas fait de lettre de demission et le bureau étant assez loin je n'y suis plus retourné et à vrai dire j'avais d'autre soucis.rnen aout qd ça allé mieux je suis allé réclamé mon salaire du mois d'avril, il m'a dis qu'il m'avait fait une fiche de paye à 0, et ainsi pr mai, juin et juillet.et pour finir il a fait une fausse lettre de demission signé à ma place.rnpuis je me retourner contre lui et pourrai-je récupérer mo salaire?rnSI VOUS AVEZ UNE REPONSE, JE VOUS EN REMERCIE D'AVANCE.